



# **Régate des Championnats Canadiens de maîtres de RCA**

## **Dossier technique**

Ce dossier technique porte sur les conditions d'admissibilité des participants, les types d'épreuves, le système de progression et les infrastructures de la régates des Championnats canadiens de maîtres de Rowing Canada Aviron (RCA). Ce document vise à établir une base de référence des attentes techniques pour le comité d'organisation (CO) et sera accompagné par l'Accord d'accueil de RCA qui sera signé avec le comité d'organisation.

À moins d'indication contraire dans le dossier technique de la régates, le Code de course de RCA s'applique pour l'organisation de l'événement.

### **1. Raison d'être de la régates des maîtres**

1.1 - La régates des Championnats canadiens de maîtres vise à mettre les rameurs canadiens de catégorie des maîtres en vitrine en format de catégories d'âge, favorisant une participation des athlètes par un programme de course emballant et d'encourager l'engagement des spectateurs et des commanditaires. Les inscriptions à régates sont structurées pour promouvoir l'inclusion d'athlètes de toutes les régions.

### **2. Horaire général**

2.1 - Les athlètes de clubs participeront à la compétition. L'horaire général sera composé de deux journées et demie de courses. L'horaire de la régates sera déterminé par le comité d'organisation et par RCA, et communiqué à la communauté d'aviron environ six mois avant l'événement dans le premier bulletin de l'événement.

### **3. Site et date de la régates**

3.1 - La régates des Championnats canadiens des maîtres sera disputée chaque année, généralement à la mi-juin ou fin juin.

### **4. Droits de participation**

4.1 - Conformément au Code de course de RCA (2.1), un(e) athlète qui s'inscrit à la régates des Championnats canadiens des maîtres doit être membre en règle de RCA par l'entremise d'un club membre en règle de RCA. Les compétiteurs étrangers doivent être membres d'un club qui est membre de sa fédération nationale, qui est reconnue par World Rowing.

4.2 - Conformément au Code de course de RCA (2.7), les athlètes seront placés dans une catégorie d'âge décrite dans les règlements. Tout(e) athlète de catégorie des maîtres aura la capacité de concourir dans une catégorie d'âge « inférieur » que sa catégorie d'âge véritable, comme défini dans les règlements.

4.3 - Conformément au Code de course de RCA (2.8 à 2.10), le CO peut inclure des catégories mixtes et d'autres avec restriction de poids - dans toutes les épreuves

4.4 - Les athlètes doivent porter les couleurs de leur club. Des avirons de couleur neutre sont acceptables avec l'approbation de l'arbitre-juge en chef.

4.5 - Les dates d'ouverture et de clôture pour l'inscription pour la régates seront déterminées par le CO en consultation avec RCA et détaillées dans le Bulletin no1. Les inscriptions tardives seront acceptées après cette date, à un montant et jusqu'à une date déterminée par le CO et RCA.

4.6 - Les frais de sièges des PRA et de RCA s'appliqueront.

4.7 - Les frais d'inscription seront déterminés par RCA et le CO.

## 5. Épreuves

5.1 - Les Championnats canadiens de maîtres peuvent offrir toutes les épreuves dans toutes les catégories d'âge et dans toutes les catégories d'embarcation.

5.2 - Les catégories mixtes peuvent être offertes dans toutes les épreuves.

5.3 - Le CO identifiera le type de système de temps ajusté à l'âge pour la compétition dans la demande de sanction pour la régates. Référez-vous au Code de course de RCA (Annexe 9).

## 6. Barreurs

6.1 - La pesée des barreurs se fera conformément aux directives figurant dans le document de la régates.

## 7. Équipement des athlètes

7.1 - Tout l'équipement sera conforme au Code de course de RCA

7.2 - Quand cela est possible, le comité d'organisation fournira de l'équipement adéquat pour la tenue de la régates pour permettre aux clubs de minimiser le besoin de transport d'embarcations.

7.3 - Le CO peut imposer des frais de location modestes pour alléger le coût de location de chaque embarcation.

## 8. Trophées des clubs canadiens par points

8.1 - Les trophées suivants seront décernés aux clubs sur la base de points amassés par les athlètes et les équipages des clubs tout au long de la compétition.

**Le Trophée du club champion** - Décerné au club qui amasse le plus de points dans les épreuves masculines, féminines et mixtes. Le total de points sera la somme de points décernés dans toutes les épreuves et toutes les catégories d'âge.

**Le Trophée d'efficacité du club** - Décerné au club qui amasse le plus de points avec le plus petit nombre de compétiteurs inscrits. Le calcul d'efficacité est fait en divisant le nombre total de points pour chaque club par le nombre de compétiteurs inscrits dans ce club.

8.2 - Le système de pointage sera décrit dans le document de la régates et publié dans le Bulletin no1.

8.3 - Les points ne seront pas accordés dans les situations suivantes :

- Équipage composé (membres de différents clubs)
- Équipage hors concours
- Clubs d'autres pays

## **9. Réunion des athlètes, des entraîneurs et des barreaux**

9.1 - Le CO procédera à une rencontre d'information avec les athlètes, les entraîneurs et les barreaux avant le début des courses - à une heure qui sera confirmée dans le Bulletin no1 ou no2.

## **10. Exigences en matière d'infrastructures**

10.1 - La régates sera présentée sur un parcours en ligne droite de 1000 m et conformément aux règlements applicables de RCA (4e partie du Code de course de RCA).

10.2 - Le parcours comptera au moins six couloirs de course (en plus des zones d'échauffement et de récupération - comme convenu avec le juge-arbitre en chef et le gestionnaire des événements de RCA).

10.3 - Chaque couloir sera de distance égale et conforme aux règles de RCA. La largeur de couloir est de 13,5 m.

10.4 - La tour de l'officiel de départ est située au-dessus et derrière la ligne de départ (au milieu du parcours). Le préposé au départ profitera d'un système audio et d'un système avec drapeaux.

10.5 - L'aligneur alignera l'équipage de façon à s'assurer que chaque équipage parcourt la même distance - et sera détaillé dans le document de la régates.

10.6 - Autres exigences de compétition - pour être approuvé par le juge-arbitre en chef, notamment, un système de chronométrage qui produit des temps de départ et d'arrivée précis pour tous les équipages, les écarts entre les équipages (notamment un chronométrage d'appoint et une reprise vidéo) et un logiciel de gestion de régates; suffisamment d'embarcations à moteur pour juges-arbitres et de sécurité; des numéros pour identifier les embarcations (12-15 ensembles pour les couloirs 1-8); des pèse-personnes pour les athlètes, avec un poids test qui peut être utilisé pour calibrer les pèse-personnes, un système audio pour le préposé au départ, un service de premiers soins pour les athlètes, les installations adéquates pour les bureaux de la régates (ordinateurs, imprimantes et, comme convenu avec RCA, l'hébergement pour les juges-arbitres de la régates (devant être approuvé par RCA).

10.7 - Le comité d'organisation offrira aussi des installations convenables sur le site pour tous les athlètes. Notamment, les aires de repos des athlètes, les zones d'échauffement et/ou de récupération, les installations de pesée, le tout convenable pour le temps de l'année (chaud, sec et sans vent), des vestiaires et des toilettes séparées pour hommes et femmes avec des options neutres, des concessions alimentaires, des installations pour l'annonceur/commentateurs, WiFi/Internet adéquat pour les personnes présentes (ce qui peut comprendre la diffusion en ligne), supports à bateaux pour environ 200-300 embarcations (30-50 paires de supports); stationnement pour les juges-arbitres et les athlètes, système de sonorisation pour le parc d'embarcations, note ci-dessus à propos des installations de premiers soins, deux grands tableaux indicateurs pour les résultats et les communications aux compétiteurs.

**Note : d'autres exigences plus particulières à l'aviron seront décrites par RCA dans l'Accord de l'hôte et des discussions subséquentes avec le gestionnaire d'événements de RCA.**